

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Dix, le Jeudi 25 Février à 17 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 19 Février, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

**Etaient présents :**

M.M LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mlle MORACCHINI, Mme GUIDICELLI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.  
M. PARODIN, Mme PIMENOFF, M.M VITALI, MARY, BASTELICA, Mme POLI, Mme JOLY, Mme SUSINI, M. BERNARDI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M. COMBARET, Mme CURCIO, M. TOMI, Mme FERRI-PISANI, Mme TOMI, M. D'ORAZIO, Mme FENOCCHI, M.M MARCANGELI, LAUDATO, Conseillers Municipaux.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

Mme DEBROAS	à	M. LUCIANI
Mme SUSINI-BIAGGI	à	M. GABRIELLI
M. BARTOLI	à	Mme PIMENOFF
Mme SAMPIERI	à	M. D'ORAZIO

**Etaient absents :**

Mme RISTERUCCI, Adjointe au Maire, Mme PERES, M.M AMIDEI, ZUCCARELLI, Mme PASTINI, M. RUAULT, Mme GUERRINI, M. CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de présents :	32
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Jeudi 25 Février 2010

Délibération N°2010 / 20

**Adaptation de la politique tarifaire des activités périscolaires.**

## Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Comme vous le savez, en mai 2004, la municipalité s'est doté d'un outil de gestion administrative pour le traitement de l'ensemble des activités liées aux domaines scolaires et périscolaires : **le guichet unique**.

La création de ce service traduit la volonté de la Municipalité d'Ajaccio de simplifier les formalités administratives des familles mais également permet l'harmonisation de la tarification ainsi que l'ajustement des tarifs au quotient familial des familles.

C'est pourquoi, il est proposé à notre assemblée aujourd'hui d'examiner deux points concernant l'adaptation de la politique tarifaire :

- 1) le paiement en ligne
- 2) la tarification de la prestation « restaurant scolaire maternelle »

**Concernant le paiement en ligne** : il s'agit d'un nouveau moyen de paiement proposer aux familles via le "Portail Famille". Le « Portail Famille » est un nouvel outil disponible pour toutes les familles ayant des enfants inscrits en crèche et multi accueil, aux activités périscolaires (restaurant scolaire, garderie périscolaire), en centres de loisirs et camps de vacances, et qui doivent s'acquitter chaque mois de leur facture auprès du Guichet Unique.

Il permet de :

- visualiser les informations sur votre compte,
- modifier certaines de ces informations,
- effectuer vos règlements à l'aide de votre carte bancaire via un site sécurisé,
- modifier votre mot de passe,
- télécharger les dossiers d'inscriptions.

Le paiement en ligne est un mode de paiement s'ajoutant à ceux déjà existants ; Chaque famille gardant la possibilité de choisir celui qui lui convient le mieux. Il est donc proposé ici de modifier l'article 16 du règlement intérieur du Guichet unique.

**Concernant la tarification de la prestation « restaurant scolaire maternelle »** : le tarif proposé est un simple ajustement de l'ancien tarif forfaitaire (prestation « accueil midi ») à un tarif unitaire (prestation « restaurant scolaire maternelle »).

Le point 2 se traduit par une modification de l'article 14 du règlement intérieur du Guichet Unique.

### **IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL**

- De modifier les articles 14 et 16 du règlement intérieur du Guichet Unique (annexe 1)

### **LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
**Où l'exposé de M. Charles CERVETTI, adjoint délégué,**  
**Et après en avoir délibéré,**

Vu, la Loi 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droits et Libertés de la Commune  
Vu, la Loi 83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi 83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat.  
Vu, la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales.  
Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales.  
Vu, l'avis favorable de la commission municipale compétente du 24 février 2010,

**DECIDE**

**A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

- de modifier les articles 14 et 16 du règlement intérieur du Guichet Unique (annexe 1)

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en Mairie

.....  
**Fait et délibéré à AJACCIO les jours, mois et an que dessus**

( suivent les signatures)

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE DEPUTE-MAIRE,**

**Simon RENUCCI.**



## REGLEMENT INTERIEUR DU GUICHET UNIQUE SCOLAIRE ET PERICOLAIRE

### Article 14 : Tarification

Tarification avec la nouvelle prestation Restaurant scolaire Maternelle



Ville d'AJACCIO

<b>Tarifs Périscolaires</b> Restauration, Garderie <b>Ville d'AJACCIO Année 2010 - 2011</b>
---

	QUOTIENT FAMILIAL CAF	Forfait mensuel maternelles			Prix journalier maternelle	Prix journalier élémentaires	Forfait mensuel élémentaires
		FORFAIT GLOBAL Accueil journalier, avec mercredis et petites vacances (Agrément CLSH)	ACCUEIL DU MATIN ET DU SOIR les lundis, mardis, jeudis, vendredis (encadrement spécialisé)	ACCUEIL DU MIDI SANS REPAS	repas & encadrement spécialisé	REPAS	ACCUEIL DU MATIN ET DU SOIR
<b>AJACCIO</b>	Inférieur à 380.00 €	53.13 €	15.18 €	5.69 €	2.14 €	1.08 €	7.59 €
	de 380.00 € à 799.99 €	de 53.13 € à 111.86 €	de 15.18 € à 31.96 €	de 5.69 € à 11.98 €	de 2.14 € à 4.50 €	de 1.23 € à 2.29 €	de 7.59 € à 15.98 €
	de 800.00 € à 1 099.99 €	de 111.86 € à 153.81 €	de 31.96 € à 43.95 €	de 11.98 € à 16.46 €	de 4.50 € à 6.20 €	de 2.29 € à 3.13 €	de 15.98 € à 21.97 €
	de 1 100.00 € à 1 329.99 €	de 153.81 € à 185.97 €	de 43.95 € à 53.13 €	de 16.46 € à 19.92 €	de 6.20 € à 7.50 €	de 3.13 € à 3.80 €	de 21.97 € à 26.57 €
	Supérieur à 1 330.00 €	185.97 €	53.13 €	19.92 €	7.50 €	3.80 €	26.57 €
<b>Occasionnel</b>	Tarif unique (journée)					4.88 €	
<b>Adultes</b>						5.42 €	
<b>Hors AJACCIO</b>	Tarif unique	212.54 €	60.72 €	22.77 €	8.56 €	4.34 €	32.89 €
<b>Exemples</b>	Quotient: 600.00 €	83.89 €	23.97 €	8.98 €	3.38 €	1.71 €	11.98 €

### Article 16 : Les modes de paiement

Le paiement des prestations se réalise à la réception de la facture au guichet ou par courrier par :

- Chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre du Trésor Public, adressé ou déposé au guichet unique
- En espèces uniquement à la régie du Guichet Unique
- Par carte bancaire à la régie du Guichet Unique
- **Par carte bancaire via Internet**
- Par CESU (Chèque Emploi Service Universel) pour les prestations de gardes d'enfants inscrits en structures multi accueil et en garderies péri scolaires.
- Par prélèvement automatique

Il est nécessaire de joindre le coupon détachable situé en bas de la facture.

Les familles qui n'auront pas effectué le paiement à la date limite indiquée sur la facture verront leur(s) enfant(s) refusé(s) au restaurant scolaire, à la garderie et au centre de loisirs.

En cas de dette, des recouvrements contentieux seront diligentés par le Trésor Public et les enfants ne seront plus admis au restaurant scolaire, à la garderie et au centre de loisirs.